

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION PUBLIQUE

SECRET

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N°

7400

DU 15/5/87

M. Z. U. /

MTSSJ. DGFP.D.PCE. SAV

portant promotion au titre de l'année 1983 de Monsieur NKODIA (Cherubin Eudeg-Lambert), Professeur Certifié d'Education Physique et Sportive des cadres de la catégorie A - hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports).

LE PREMIER MINISTRE,

V I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la Loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23/8/1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres ;
- (/u l'Arrêté n° 2067/EP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres ;
- (/u le Décret n° 62/130/MP du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres ;
- (/u le Décret n° 62/197/EP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant statut général des fonctionnaires des cadres ;
- (/u le Décret n° 65/170/EP.BE du 25 Juin 1965, réglementant l'avancement des fonctionnaires des cadres ;
- (/u le Décret n° 74/454 du 17 Décembre 1974, modifiant le tableau hiérarchique des cadres A, B, C et D de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 du décret n° 63/79 du 26 Mars 1963, portant statut général des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;
- (/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres ;
- (/u le Décret n° 62/193/EP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- (/u le Décret n° 86/87 du 27 Juillet 1986, sur le principe de l'effet des avancements et Reclassements ;
- (/u le Décret n° 84/656 du 8/8/1984, portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le Décret n° 85/1022 du 11/12/1985, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le Décret n° 86/1133 du 10/12/1986, portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u le Décret n° 85/260 du 5/3/1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
- (/u le Décret n° 87/402/MTSSJ. DGFP.DGPCE du 15/5/87, portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1983 de Monsieur NKODIA (Cherubin Eudeg-Lambert) Professeur Certifié d'EPS des cadres de la catégorie A - hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports).

D G B :

D C F :

SECRET

Signature

Article 1er. - Monsieur NKODIA (Cherubin Eudes-Lambert), Professeur Certifié d'Education Physique et Sportive de 1er échelon des cadres de la Catégorie A-hiérarchie I des services Sociaux (Jeunesse et Sports) en service à la Mairie de Pointe-Noire, est promu au titre de l'année 1983 au 2^e échelon de son grade pour compter du 1er Octobre 1983.
ACC = NEANT :

Article 2. - Conformément aux dispositions du décret n° 807877 du 18 Juillet 1986, susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 3. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, Publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 15 MAI 1987

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice Garde des Sceaux

Signature

Signature

- Ango Edouard POUNGUI. -

Commandant Dieudonné KIMBEMBE

AMPLIATIONS :

- JORPC 3
- MISL 2
- DGET/DGPCE 4
- DFP/D.STAT 3
- M.AIRIE DE PTE-NOIRE .. 2
- DGB 2
- DCF 2
- DGS 2
- DAAF/SPORTS 4
- INTERESSES 2
- DOSSIER 2
- SGG/BC 3/30.-

Signature